

## COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

### Avis adoptés sur le programme moyen terme 2009-2013

#### I) en formation Démographie/conditions de vie

1. Le Conseil prend note des efforts engagés par le département des statistiques des études et de la documentation du ministère de l'immigration, de l'intégration de l'identité nationale et du développement solidaire pour construire une base d'information intégrée pour rendre plus cohérente l'information disponible sur les étrangers. Il souhaite être informé régulièrement de l'avancée du projet (GREGOIRE) et recommande que soit portée une très grande attention au respect de la confidentialité des données.

#### II) en formation Santé/protection sociale

1. Le Conseil salue les travaux réalisés pour évaluer par échantillonnage aléatoire les politiques publiques. Il note que ces travaux nécessitent une méthodologie rigoureuse. Il encourage leur généralisation en rappelant que les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être prises en considération avec toute la rigueur et la transparence nécessaires. Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité. Les résultats produits doivent être largement diffusés.
2. Le Cnis encourage **l'utilisation croissante de sources administratives dans le domaine des activités de santé et de protection sociale**. Il se félicite notamment de la meilleure connaissance du revenu des professions libérales grâce à l'utilisation statistique des données fiscales, comme de l'activité hospitalière grâce au programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Il soutient également les projets visant à utiliser les données disponibles pour apprécier les effectifs et les rémunérations des personnels, fonctionnaires ou non, des établissements de santé publics et privés à but lucratif et non lucratif. Il souhaite à plus long terme l'extension de ces travaux au secteur social et médico-social.
3. Le Cnis se félicite de la décision d'unifier sur un rythme quinquennal **dans une même enquête « handicap-santé »** le recueil des **informations sur la santé, le handicap et la dépendance**, suite aux recommandations du rapport « connaissance statistique de l'état de santé de la population ». Il note en particulier l'ajout de caractéristiques sociales dans les systèmes d'information sur la santé.
4. Le Cnis encourage toutes les opérations visant à améliorer la connaissance de **l'articulation entre assurance obligatoire et complémentaire**. Il soutient les projets d'extension de l'enquête Santé protection sociale (SPS) au recueil des informations sur le remboursement des régimes complémentaires. Le Conseil encourage l'institut des données de santé à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès à de
5. Le conseil soutient les projets en cours pour constituer un système d'information homogène permettant à tous les acteurs de disposer **d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire dans le cadre des politiques sociales décentralisées**. Il suivra avec attention les propositions du groupe de travail qui, suite aux conclusions du colloque Cnis-ADF-CG44 « Connaître pour agir », proposera un ensemble d'indicateurs pertinents dans ce domaine.
6. Le Conseil souhaite que la dimension régionale et locale soit prise en compte dans la production et la diffusion des informations, à la fois sur **les dépenses de santé et sur l'état de santé de la population lui-même**.